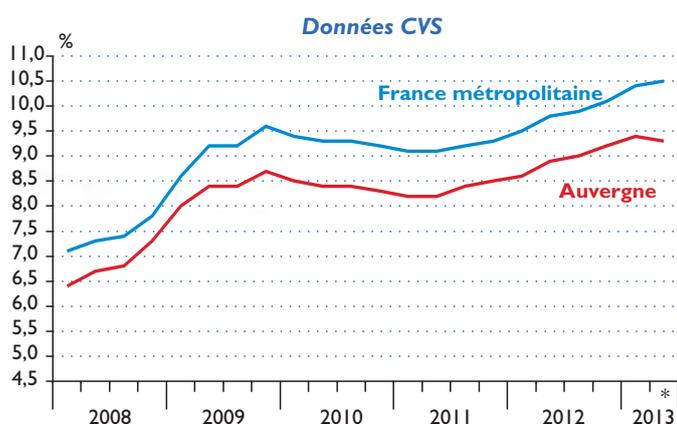


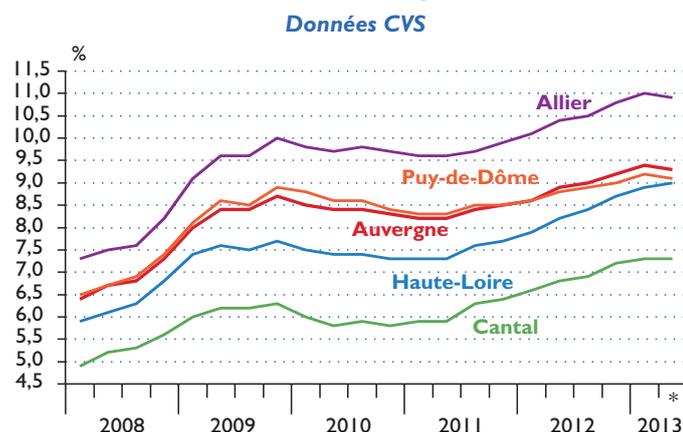
Évolution des taux de chômage localisés en moyenne trimestrielle



*T2 provisoire

Source : Insee, Taux de chômage localisés

Évolution des taux de chômage localisés en moyenne trimestrielle



*T2 provisoire

Source : Insee, Taux de chômage localisés

L'Auvergne se démarque de la tendance nationale

En Auvergne, le taux de chômage se réduit au 2^e trimestre 2013. Il atteint 9,3 % en données corrigées des variations saisonnières, soit 0,1 point de moins qu'au trimestre précédent. Seules trois autres régions françaises (Nord-Pas-de-Calais, Provence-Alpes-Côte-d'Azur et Franche-Comté) connaissent la même évolution favorable.

Pour la première fois depuis le 1^{er} trimestre 2011, la situation sur le marché du travail semble donc s'améliorer en Auvergne. À l'inverse, le taux de chômage continue d'augmenter à l'échelon national. Il passe ainsi de 10,4 % au 1^{er} trimestre à 10,5 % au 2^e trimestre.

La hausse persiste en Haute-Loire

Dans l'Allier et le Puy-de-Dôme, le taux de chômage recule de 0,1 point pour s'établir respectivement à 10,9 % et 9,1 %.

Dans le Cantal, le chômage se stabilise par rapport au trimestre précédent. Il touche toujours 7,3 % de la population active.

La Haute-Loire, elle, fait exception : son taux de chômage est encore en hausse (+ 0,1 point). Il atteint 9,0 % au 2^e trimestre 2013.

Alain BATIFOULIER, Insee

Méthodologie

La méthode d'estimation des taux de chômage localisés repose sur l'estimation d'une part du chômage départemental et, d'autre part, de la population active occupée.

Le chômage départemental est obtenu par ventilation du chômage (France métropolitaine) à l'aide de la structure géographique observée dans les DEFM à chaque trimestre. Chaque série départementale ainsi obtenue est ensuite désaisonnalisée (corrigée des variations saisonnières). La population active occupée départementale s'appuie quant à elle sur les estimations d'emploi au lieu de résidence par département au 31 décembre de chaque année. Ces dernières sont trimestrialisées à l'aide des évolutions trimestrielles de l'emploi observées à partir des déclarations aux URSSAF.

Le taux de chômage localisé est finalement calculé en rapportant le nombre de chômeurs à la population active (somme du nombre de chômeurs et des actifs occupés) ainsi estimés.

Taux de chômage trimestriels localisés (moyenne corrigée des variations saisonnières)

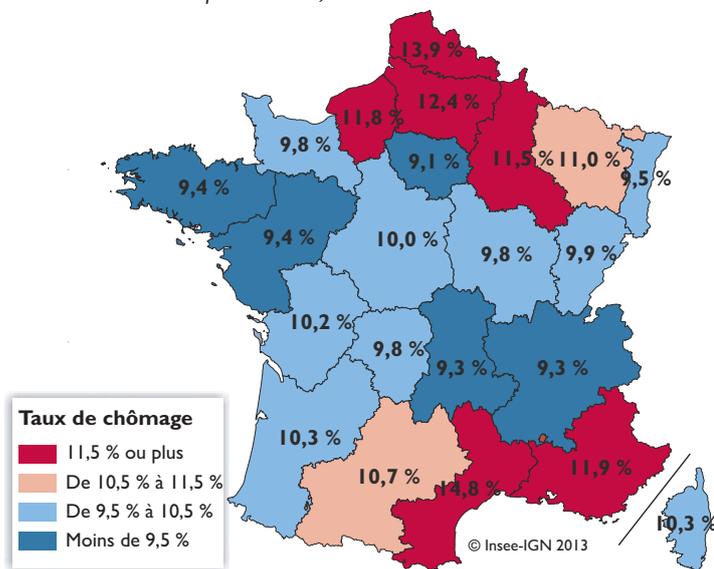
	2012			2013	
	2 ^e trimestre	3 ^e trimestre	4 ^e trimestre	1 ^{er} trimestre	2 ^e trimestre*
Allier	10,4 %	10,5 %	10,8 %	11,0 %	10,9 %
Cantal	6,8 %	6,9 %	7,2 %	7,3 %	7,3 %
Haute-Loire	8,2 %	8,4 %	8,7 %	8,9 %	9,0 %
Puy-de-Dôme	8,8 %	8,9 %	9,0 %	9,2 %	9,1 %
Auvergne	8,9 %	9,0 %	9,2 %	9,4 %	9,3 %
France métropolitaine	9,8 %	9,9 %	10,1 %	10,4 %	10,5 %

* Données provisoires

Source : Insee, Taux de chômage localisés

» Taux de chômage régionaux au 2^e trimestre 2013

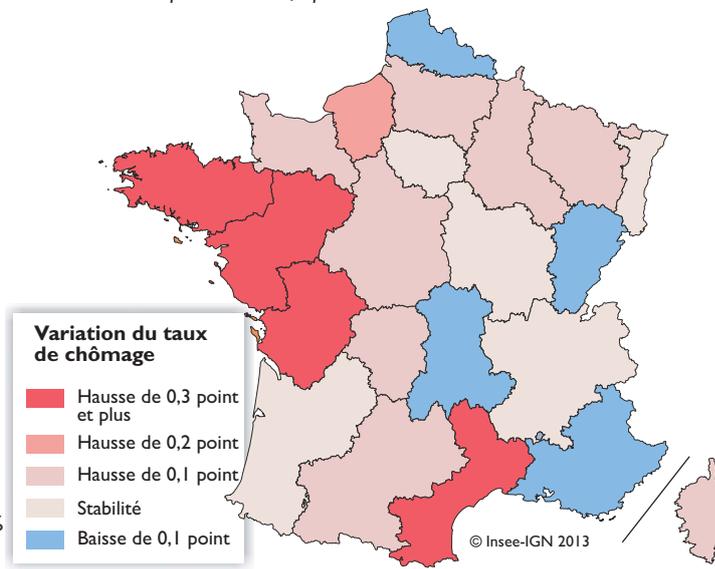
Taux de France métropolitaine = 10,5 %



Source : Insee, Taux de chômage localisés

» Variation des taux de chômage régionaux entre le 1^{er} trimestre 2013 et le 2^e trimestre 2013

Variation du taux de France métropolitaine = + 0,1 point



Source : Insee, Taux de chômage localisés

Pour en savoir plus, consulter la rubrique Conjoncture sur : www.insee.fr/auvergne